



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

Unité départementale
du Val de Marne

Service
Insertion des publics en
difficulté

Téléphone : 01 49 56 28 83

Société VACANCES VOYAGES LOISIRS
39, avenue Henri Barbusse
94400 VITRY SUR SEINE

Créteil, le 12/03/2020.
Affaire suivie par : DJAOUTI Djouher
Courriel : djouher.djaouti@direccte.gouv.fr
Objet : votre demande d'agrément.

Madame,

Veillez trouver ci-joint votre arrêté vous conférant la qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale.

J'y joins l'extrait du RAA (Recueil des Actes Administratifs) en date du 05 au 06 mars 2020 où est paru votre arrêté N° 2020/737.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Contrôleur du travail

Melle DJAOUTI Djouher



Le Préfet du Val-de-Marne

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France
Unité départementale du Val-de-Marne

ARRETE n° 2020/00737

RELATIF A L'OCTROI DE L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
VU l'article 105 de la loi Pate du 22 mai 2019,
VU le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément ESUS,
VU l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément,
VU l'article L.3332-17-1 du Code du Travail,
VU la demande présentée complète le 31 janvier 2020 par M. Frantz Emmanuel, représentant légal de l'association VACANCES VOYAGES LOISIRS.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association VACANCES VOYAGES LOISIRS, sise 39 avenue Henri Barbusse 94400 VITRY SUR SEINE (SIRET 775 741 861 000 71, code APE 5520Z), est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale, le présent agrément est accordé pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 3 : Le responsable de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DIRECCTE Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 04 mars 2020.

P/Le Préfet, et par délégation du DIRECCTE Ile-de-France,
P/ le Responsable de l'Unité départementale du Val-de-Marne,
Le Responsable du service de l'insertion des publics en difficulté,

Régis WAJSBROT

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux devant le Responsable de l'Unité départementale du Val-de-Marne, immeuble le Pascal B, avenue du Général de Gaulle 94046 CRETEIL CEDEX, d'un recours hiérarchique devant le Ministre (Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 127 rue de Grenelle PARIS 07 SP), d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun. Ces recours ne sont pas suspensifs.

PREFET DU VAL-DE-MARNE

R.W
Extraits

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

12 MARS 2020

N° 14

Du 5 au 6 mars 2020

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/703	03/03/2020	Portant mise en demeure au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la STATION-SERVICE (Groupe GAUTIER MERRET TRANSPORTS) sise à ORLY, 9 RUE DU MOULIN A CAILLOUX, ZONE SENIA 416	5
2020/706	03/03/2020	Portant mise en demeure au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - STATION-SERVICE BP, exploité par EG RETAIL, sise à VILLIERS-SUR-MARNE, 75/77, avenue de Noisy	9
2020/707	03/03/2020	Portant mise en demeure au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - STATION-SERVICE BP, exploité par EG RETAIL, sise au PLESSIS-TREVISE, 28, avenue Ardouin	12
2020/781	03/03/2020	Portant prolongation de réquisition de locaux du gymnase Galliéni, sis au 12 rue Thiers à Nogent-sur-Marne	15

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/729	04/03/2020	Portant acceptation de la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la Société NGE GENIE CIVIL, sise Rue Gloriette, CS 70123, 77257 BRIE COMTE ROBERT	16
2020/730	04/03/2020	Portant acceptation de la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la Société HARRIS INTERACTIVE, sise 5 avenue du Château, 94300 VINCENNES	18

2020/731	04/03/2020	Portant acceptation de la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la société BERTHOLD SAS, Sise rue du Moulin, CS 50026, 55320 DIEUE/MEUSE	20
2020/732	04/03/2020	Portant acceptation de la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la société CEMEX BETONS ILE DE FRANCE Sise 1 quai Marcel Boyer, Pont d'Ivry 94200 IVRY SUR SEINE	22
2020/733	04/03/2020	Portant acceptation de la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la société NGE GENIE CIVIL, sise Rue Gloriette, CS 70123, 77257 BRIE COMTE ROBERT	24
2020/736	04/03/2020	Relatif à l'octroi de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) L'entreprise HOA HORA, sise 72 av Henri Barbusse 94310 ORLY	26
2020/737	04/03/2020	Relatif à l'octroi de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) L'association VACANCES VOYAGES LOISIRS, sise 39 avenue Henri Barbusse 94400 VITRY SUR SEINE	27
2020/769	05/03/2020	Portant acceptation de la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la Société BLUELINK, sise 57 rue Ledru Rollin, 94200 IVRY SUR SEINE	28
2020/770	05/03/2020	Relatif à l'octroi de l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) L'association LA RASCASSE/RECYCLERIE ACI LA PAGAILLE, sise 51, rue Ernest Renan 94200 Ivry Sur Seine	30

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2020/180	05/03/2020	Prolongation de l'arrêté DRIEA-IdF N° 2020-0063 portant modification temporaire des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur le pont de Joinville dans les deux sens de circulation – entre la place de Verdun et le quai de la Marne/quai Pierre Brossolette (RD4) sur la commune de Joinville-le-Pont.	31
2020/188	06/03/2020	Abroge et Remplace l'arrêté n° 2019-1520 valable jusqu'au 30 juin 2020 Réglementant temporairement la circulation sur la RN19 dans les deux sens de circulation entre les PR17+820 et le PR19+400 sur le territoire des communes de Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes et Villecresnes	35
2020/189	03/03/2020	Portant modification des conditions de circulation et de stationnement des véhicules de toutes catégories sur la RD5/RD86/RD87- Choisy-le-Roi/Thiais/Vitry-sur-Seine, avenue Newburn, avenue de la République, avenue Leon Gourdault, boulevard des Alliés, avenue Jean Jaurès, avenue Gambetta, avenue du Général Leclerc, avenue Rouget de Lisle, boulevard de Stalingrad, avenue Youri Gagarine, dans les deux sens, travaux préparatoires à la création de la plateforme du Tram T9.	39
2020/190	03/03/2020	Portant modification des conditions de circulation et de stationnement des véhicules de toutes catégories sur la RD5 entre le n°4 avenue Marcel Cachin et le croisement entre l'allée Santos Dumont et l'avenue Marcel Cachin à Orly, dans chaque sens de circulation.	59